

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1776

Autorisation de signer un contrat de cession de droits avec un créateur, Jean Boggio, avant le lancement d'un marché à procédure adaptée pour la fourniture de cadeaux protocolaires du créateur Jean Boggio pour la Ville de Lyon

Cabinet du Maire

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

SEANCE DU 18 JANVIER 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 JANVIER 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme BERRA (pouvoir à Mme BALAS), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1776 - AUTORISATION DE SIGNER UN CONTRAT DE CESSION DE DROITS AVEC UN CREATEUR, JEAN BOGGIO, AVANT LE LANCEMENT D'UN MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE POUR LA FOURNITURE DE CADEAUX PROTOCOLAIRES DU CREATEUR JEAN BOGGIO POUR LA VILLE DE LYON (CABINET DU MAIRE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 décembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La satisfaction des besoins en matière d'achat de cadeaux protocolaires de créateur et de prestations associées nécessite le lancement d'une nouvelle consultation, avec au préalable, la conclusion d'un contrat de cession de droits avec le créateur retenu, Jean Boggio, dont les locaux sont situés à Saint Joseph - 69910 Villie-Morgon.

En effet, la consultation précitée aura pour objet la fourniture d'articles reproduisant les créations (dessins et initiales) de Jean Boggio, par voie d'appel d'offres ouvert, en application des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics ou à défaut, une procédure négociée en application de l'article 35 I 1^{er} alinéa du Code des Marchés Publics.

Le marché sera conclu sous la forme d'un marché à bons de commande d'une durée d'un an, reconductible expressément trois fois un an, pour un montant annuel estimé à 10 000 € HT.

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu ledit contrat ;

Oùï l'avis de la commission Finances, Commande Publique, Administration générale ;

DELIBERE

1. Le contrat de cession de droits susvisé, établi entre la Ville de Lyon et le créateur Jean Boggio est approuvé.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. Aucune dépense ne résultera de cette cession car les droits seront cédés par Jean Boggio à titre gratuit à la Ville de Lyon (cet élément sera mentionné dans le contrat de cession de droits).

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

R. BRUMM